

## LOGEMENT DANS LES RÉSERVES FONDS POUR LES BESOINS IMMÉDIATS - VOLET VIABILISATION DE LOTS

### 3. VOLET VIABILISATION DE LOTS

Cette assistance financière vise à supporter la mise en œuvre de projets de viabilisation de lots pour des fins résidentielles comme :

- le raccordement aux réseaux communautaires de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées ;
- l'installation de systèmes individuels en eau potable (puits) et eaux usées (fosses septiques, champs d'épuration et autres installations conformes à la réglementation en vigueur) ;
- le raccordement électrique sur le réseau existant de la communauté.

Notez que :

- Les projets présentant une approche de densification seront examinés en priorité. Pour plus d'information sur les méthodes et options de densification sur les lots, veuillez consulter le document de référence intitulé «Étude des coûts et des bénéfices de la densification résidentielle dans les communautés des Premières Nations du Québec» - APNQL, mai 2010. <http://apnql.com/fr/wp-content/uploads/2019/01/2557-APNQL-rapport-densif-res-mai-2010-fr.pdf>

#### Règlementation environnementale

Tous les projets demeurent assujettis aux exigences des lois, des normes et des permis fédéraux et ce, peu importe leur niveau de risque environnemental. Par conséquent, les Premières Nations doivent s'assurer que leurs projets respectent l'ensemble des exigences applicables en matière environnementale. Votre bureau régional pourra vous fournir des précisions à ce sujet.

#### Zone inondable et zone d'érosion

Vous devez vous assurer que tous les projets de viabilisation de lots et de construction de logements ne sont pas situés dans des zones restreintes, comme des zones inondables ou des zones d'érosion.

### ADMISSIBILITÉ

Bénéficiaires admissibles :

- les Conseils de Bande

Ne sont **pas** admissibles à l'aide financière :

- les projets majeurs de construction de routes sans viabilisation de lots résidentiels;
- le remboursement de projets de viabilisation de lots achevés dans les années précédentes.

La viabilisation des lots doit respecter les codes de la construction provinciaux et nationaux en vigueur. De plus, les rapports ou certificats d'inspection de conformité des installations (pour les systèmes communautaires et systèmes individuels) devront être disponibles pour des fins de conformité par SAC après l'achèvement des travaux.

#### IMPORTANT

Les rapports ou certificats d'inspection de conformité doivent être signés  
par des personnes ou professionnels qualifiés.

## LOGEMENT DANS LES RÉSERVES FONDS POUR LES BESOINS IMMÉDIATS - VOLET VIABILISATION DE LOTS

### PROPOSITION

Pour soumettre une proposition, vous devez :

- 1) Compléter le formulaire d'application  
*Formulaire – Logement – Projet de viabilisation de lots*
- 2) Inclure les documents de projet exigés :
  - Plan de localisation du projet ;
  - Évaluation et estimés des travaux ;
  - Pour les systèmes individuels, une confirmation que la localisation et l'installation de ces derniers seront conformes aux normes en vigueur.
- 3) Inclure la résolution du Conseil de Bande démontrant son appui au projet.
- 4) Transmettre votre proposition à :  
[aadnc.qclogementhousingqc.aandc@canada.ca](mailto:aadnc.qclogementhousingqc.aandc@canada.ca)

Période d'application	Durée
Du 15 mars au 10 mai 2019	8 semaines

**Tableau 3. : Viabilisation de lots – Tableau des Subsidés**

Communauté	2.1 Subside <sup>1,2</sup> SAC par unité de lot (\$)	Communauté	2.1 Subside <sup>1,2</sup> SAC par unité de lot (\$)		
50	Wendake	25 000	73	Kitigan Zibi	25 000
51	Listiguj	25 000	74	Barriere Lake	25 000
52	Gesgapegiag	25 000	75	<i>Mistissini</i>	28 000
55	Pikogan	25 000	76	Mashteuiatsh	25 000
56	<i>Waswanipi</i>	28 000	77	Wemotaci	25 000
57	<i>Eastmain</i>	39 000	78	Manawan	25 000
58	<i>Chisasibi</i>	39 000	79	Opitciwan	28 000
59	<i>Nemaska</i>	39 000	80	Uashat Mak Mani Utenam	25 000
60	<i>Wemindji</i>	39 000	81	<i>Kawawachikamach</i>	39 000
61	<i>Waskaganish</i>	39 000	82	Ekuanitshit	25 000
63	Lac Simon	25 000	83	Natashquan	28 000
64	Timiskaming	28 000	84	Unamen Shipu	42 000
65	Kipawa	28 000	85	Pessamit	25 000
67	Long Point	25 000	86	Essipit	25 000
69	Kanesatake	25 000	87	Matimekush	39 000
70	Kahnawake	25 000	88	Pakua Shipi	42 000
71	Wolinak	25 000	89	<i>Ouje-Bougoumou</i>	28 000
72	Odanak	25 000	95	<i>Whapmagoostui</i>	46 000

<sup>1</sup>Le subside inclut :

- les frais d'administration et de gestion du projet de 7% (2% administration + 5% gestion);
- les frais d'inspection sont compris dans les frais de gestion du projet.

<sup>2</sup>Les subside à la viabilisation de lots constituent une assistance financière indexée (indexation basée sur un indice d'éloignement établi en fonction des écarts entre les zones géographiques du PML 2018 de la SCHL).

#### IMPORTANT

- Tous les dépassements de coûts seront à la charge du Conseil de Bande.
- Toutefois, si des économies sont dégagées dans le cadre du projet, ces dernières pourront être utilisées pour viabiliser davantage de lots ou pour supporter le développement d'un secteur résidentiel.